



Cartes Bancaires CB

Commissions Interbancaires : l'Autorité de la Concurrence accepte les engagements proposés par le Groupement des Cartes Bancaires CB

Paris, le 7 juillet 2011

Le 7 juillet, l'Autorité de la Concurrence a décidé d'accepter les engagements proposés par le Groupement des Cartes Bancaires CB. En particulier :

- **La CIP** (Commission Interbancaire de Paiement) n'excédera pas en moyenne pondérée annuelle 0.28%, soit 36% de réduction par rapport à la CIP actuelle.
- En outre **le TICO** (Taux Interbancaire des Cartes en Opposition), qui reflète le taux de fraude entre deux banques est rebaptisé TBTB (Taux Bilatéral de Transactions Bloquées) pour mieux affirmer son caractère bilatéral et s'adapter au vocabulaire de la Directive des Services de Paiement. Sa valeur annuelle moyenne s'élève actuellement à 0.04% et ses modalités de calcul seront affinées d'ici le 31 décembre 2012.
- **La Commission DAB** (Distributeur Automatique de Billets), appelée précédemment Avance de Trésorerie, passera quant à elle de 0.72€ à 0.57€, soit 21% de baisse.

Ces nouveaux montants prendront effet le 1^{er} octobre 2011 et seront applicables sur une durée de 4 ans.

La décision de l'Autorité de la Concurrence est importante en ce qu'elle confirme la nécessité et l'utilité des commissions interbancaires dans le paiement par carte. Celles-ci sont en effet indispensables pour garantir les qualités intrinsèques des systèmes dits « 4 coins » et notamment du système CB, à savoir :

- **L'interbancaireté**, c'est-à-dire une carte bancaire CB utilisable quelle que soit l'enseigne de la banque (*) du porteur et de celle du commerçant ;
- **L'universalité**, c'est-à-dire une carte bancaire CB disponible 24h sur 24, 7j sur 7, quelle que soit la forme de la transaction, qu'elle soit effectuée dans le commerce traditionnel, sur automates, à distance, sur internet, en mobilité, à contact ou sans contact ;
- **La transparence**, c'est-à-dire une carte bancaire CB dont les commissions interbancaires sont claires et publiées notamment sur le site internet du GIE CB ;
- **La sécurité collective**, c'est-à-dire une carte bancaire CB dans laquelle on peut avoir confiance grâce à des mesures de sécurité en permanence réévaluées et réajustées et qui tiennent compte non seulement des évolutions technologiques mais aussi des investissements nécessaires pour maintenir un moyen de paiement à la fois sûr et économique.

UNE CIP QUI ANTICIPE UNE BAISSÉ DES COÛTS ET UNE UTILISATION ACCRUE DE LA CARTE

S'il convient de souligner l'importance de cette reconnaissance des commissions interbancaires, il convient également d'apprécier à leur juste valeur les efforts de la communauté CB qui a accepté d'anticiper des baisses de coûts en faisant le pari qu'une utilisation accrue de la carte conduira à des économies d'échelle avant la fin de la durée de l'accord.

.../...

* Par facilité de langage le mot « banque », tel qu'ici employé, désigne à la fois les établissements de crédit et les établissements de paiement.

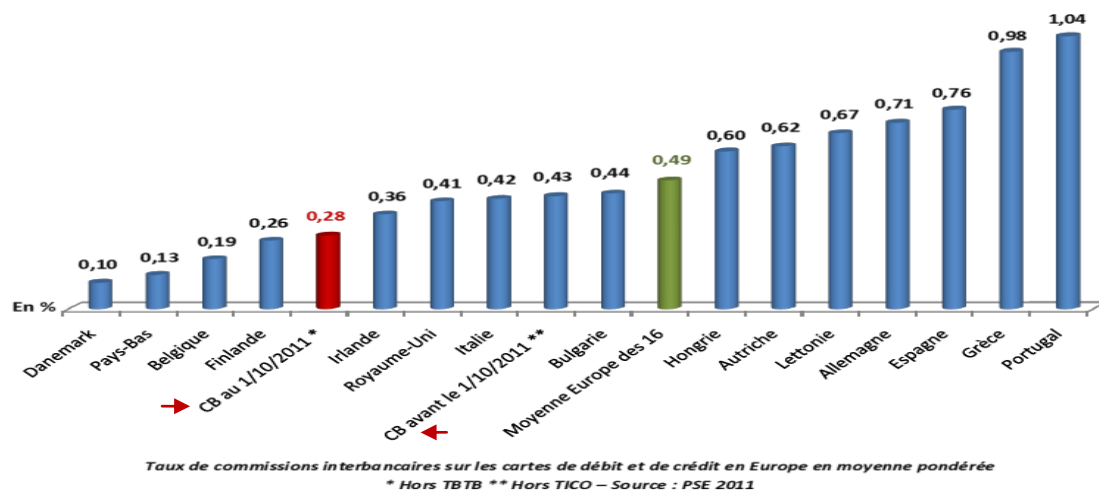
Contacts presse :

Françoise Fanari – Directeur de la Communication – 01 40 15 58 57 – francoise-fanari@cartes-bancaires.com
Priscilla Patruno – Chargée de Communication – 01 40 15 58 54 – priscilla-patruno@cartes-bancaires.com



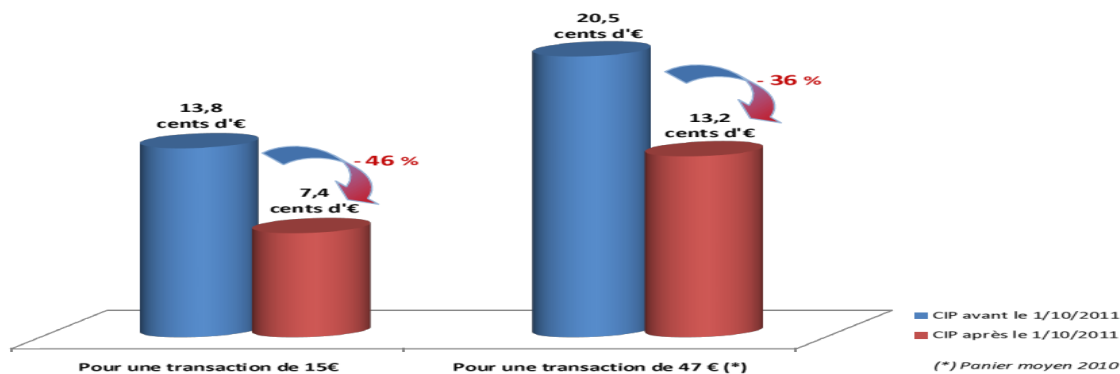
Cartes Bancaires CB

A compter du 1^{er} octobre 2011, la CIP CB sera parmi les moins élevées dans l'Europe des 16



Au premier octobre, la CIP calculée selon la nouvelle formule, va favoriser les petits montants et donc élargir l'acceptation de la carte.

A compter du 1^{er} octobre 2011, une CIP CB qui favorisera les petits montants



LA COMMISSION DAB EN FORTE BAISSÉ

La Commission DAB affichera elle aussi dès le 1^{er} octobre une baisse sensible en passant de 0.72€ à 0.57€. Il faut espérer qu'elle ne conduise pas à la raréfaction des Distributeurs Automatiques de Billets dans les zones les moins denses ou les plus sensibles, dont les coûts de maintenance et de gestion sont nettement plus élevés.

LES COMMISSIONS INTERBANCAIRES, AU CŒUR DU SYSTEME CB

Le Groupement des Cartes Bancaires CB a bien pris note de la durée de l'accord de 4 ans qui donne au système CB une stabilité bien nécessaire. Il s'agira en effet de mettre à profit cette période pour réaliser des économies d'échelle avec toutes les parties prenantes banques, commerçants et industriels. En effet cette stabilité est essentielle pour maintenir, non seulement le haut niveau d'exigence du système CB tant opérationnel que sécuritaire, mais aussi pour faire face aux nouveaux investissements qu'il faut engager à l'occasion du déploiement du sans-contact, du développement des transactions à distance sur internet et en mobilité, sans parler des défis posés par le nouveau contexte européen, par le SEPA et les nombreux textes législatifs.

Contacts presse :

Françoise Fanari – Directeur de la Communication – 01 40 15 58 57 – francoise-fanari@cartes-bancaires.com
Priscilla Patruno – Chargée de Communication – 01 40 15 58 54 – priscilla-patruno@cartes-bancaires.com